

Compte rendu conseil municipal du 7 octobre 2020

Demande DCE 2020

Le conseil municipal a décidé d'affecter la DCE 2020 aux aménagements du site du Merle, au remplacement d'un broyeur, à la plantation de chênes, à la dernière tranche de restauration des vitraux de l'église et à des travaux sur des bâtiments communaux.

Les montants des devis se répartissent ainsi :

-**Site du Merle** : Achat parcelles Mme Lachaise : 16 100€, Mobilier bois avec supports en béton : 3 629.85€, Aire de jeux : 44 805.31€, Signalétique : 589.40€, Electrification Le Merle : 8 940€, soit un total de 74 064.56€

-**Equipements** : Broyeur-Tronçonneuse : 6 415.83€,

-**Plantations** : 4 798€,

-**Vitraux Eglise** : 5 767.80€,

-**Rénovation bâtiments** : 16 988.06€,

Le Conseil sollicite la DCE pour un montant de travaux de 108 034.25€ HT.

Demande DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Le conseil municipal sollicite une dotation D.S.I.L. pour des travaux d'isolation thermique sur des bâtiments communaux. Cette isolation consiste en la pose de volets roulants solaires sur les menuiseries de la mairie et sur les menuiseries du logement locatif de l'ancien presbytère.

Le conseil demande une subvention de 40% de DSIL pour un montant total de travaux Hors Taxes de 7 730.00€.

Tarif cantine scolaire

Suite à l'augmentation des tarifs du prestataire des repas de la cantine scolaire, la commune de Bazolles ayant déjà délibéré, et augmenté les tarifs avant la rentrée scolaire, et en vue d'harmoniser le tarif des deux écoles, le conseil municipal décide d'augmenter le prix des repas de 3.10€ à 3.30€ à compter du 9 octobre.

Proposition d'achat des parcelles AB 87 et AB 88 pour un montant de 3 800€

Dans le cadre du règlement d'une succession Maître BLOIN a proposé à la commune de Crux la Ville d'acquérir les parcelles AB 87 et AB 88 d'une surface de 1ha 73a 52ca qui jouxtent les parcelles communales pour un montant de 5 000€.

Un certificat d'urbanisme a été demandé par la mairie pour savoir si une partie du terrain pourrait être constructible.

Après avoir pris en compte le tarif de cession des prés à l'hectare le conseil propose un montant de 3 800€ pour l'achat de ces parcelles. Ce prix pourra être réétudié si une partie de terrain est constructible.

Admission en non-valeur d'un montant de 849.10€

Le Conseil municipal admet en non-valeur un montant de 849.10€ pour des créances qui ne peuvent être recouvrées.

Décisions modificatives prises pour la réalisation de travaux et pour l'acquisition de matériel

Le conseil municipal émet une décision modificative pour prendre en compte les investissements suivants :

- Installation de volets roulants dans un logement communal : 5 604€, (article 2135 opération 284)

- Ajustement de travaux de rénovations électriques et sanitaires sur les bâtiments scolaires et communaux : 100€ (article 21318 opération 278)
 - Acquisition d'une sono : 1 490€ (article 2188 opération 285)
 - Caution pour la location d'un appartement : 300€ (article 165 en recettes et en dépenses)
- Pour budgétiser ces dépenses, un montant de 7194€ sera prélevé à l'article 615221, Bâtiments publics, en section de fonctionnement pour être viré en section d'investissement.

Approbation de la motion proposée par les communes forestières :

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la motion proposée par les communes forestières de la Nièvre le 17 septembre 2020.

Motion :

Les élus des communes forestières de la Nièvre réunis en assemblée générale le 17 septembre 2020 appellent l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les difficultés budgétaires rencontrées par les communes en raison des dégâts causés à la voirie communale par l'exploitation et le débardage des bois.

Ils émettent le souhait qu'une enveloppe financière spécifique soit fléchée pour les travaux d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la remise en état de leur réseau routier communal dégradé.

Le conseil municipal demande que l'enveloppe financière soit étendue à la création de zones de retournement et de stockage le long des voies communales et départementales.

Demande de local pour l'installation de deux infirmières libérales

Le conseil municipal a reçu une demande de deux infirmières libérales qui cherchent un local pour installer leur activité sur la commune.

Le conseil municipal étudie toutes les possibilités envisageables pour répondre à leur demande : achat d'un bâtiment existant pour le transformer, achat de terrain constructible pour implanter un local pour l'activité. Il prendra une décision ultérieurement.

Contrat AMI Dynamic Bois et Plan de relance du gouvernement pour la forêt

- Pour l'exploitation de la forêt, le contrat AMI qui est proposé a pour objectifs :
- De fournir du bois aux installations de chauffage qui ont été financés par l'ADEME,
De financer les travaux nécessaires à la régénération de peuplements pauvres ou de qualités inférieures dans le cadre de cette fourniture de bois,
De financer les travaux forestiers à hauteur de 40% du devis sur 5 années.

Par ailleurs le gouvernement a proposé un plan de relance de 200 M€ pour la forêt en septembre

Ce plan doté de 150M€ destinés au reboisement, doit permettre :

- D'assurer la régénération de nos forêts pour les générations futures,
- D'approvisionner les industries de la filière et la construction,
- D'amplifier la capacité des forêts à capter du carbone contribuant ainsi aux enjeux climatiques.

Pour réussir, les communes forestières soutiennent les forêts des collectivités par un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 80%.

Le conseil municipal décide de ne pas s'engager sur le contrat AMI mais d'étudier les possibilités proposées par ce plan de relance

Décoration agence postale

A la demande de Mme Simonet qui travaille à l'agence postale, le conseil décide d'accorder un montant de 100€ pour la décoration du bureau.

Fibre optique

Selon les informations qui nous ont été communiquées, la fibre optique serait installée durant le premier semestre 2021 sur la commune. Pour ce projet, l'implantation d'une armoire est prévue Route des Étangs.

Fresque sur le transformateur situé près du Moulin d'Aron :

Une convention sera établie entre l'Espace Socio Culturel Cœur du Nivernais et la mairie pour la mise en place d'un chantier jeunes l'été prochain afin de réaliser une fresque sur le transformateur.